

ceux des Provinces maritimes un peu moins de temps. Mais il n'est que raisonnable d'espérer que le Gouvernement se rendra compte de sa manière reprehensible d'agir. Nous avons parmi nous des hommes perspicaces et intelligents; personne ne le reconnaît mieux que moi. Il n'est pas illogique, non plus, de penser, que les Communes auront terminé la discussion de l'accord commercial avec les Etats-Unis en moins de trois semaines.

L'honorable C.-P. BEAUBIEN: Honorables sénateurs, puis-je faire une suggestion? Le Sénat a accompli un excellent travail dans le passé, et jamais dans un meilleur but que celui de la codification de certaines lois. Un travail analogue sera confié au Parlement bientôt touchant le bill des compagnies de petits prêts. Le Sénat a passé des semaines et des semaines à perfectionner ce projet de loi et à le mettre en assez bonne forme. Pourquoi l'honorable leader de cette Chambre n'essaierait-il pas de nous soumettre de nouveau cette mesure? Comme je l'ai dit, nous avons fait la plus grande partie du travail. Plusieurs experts nous ont donné leur avis, et c'est avec beaucoup de peine que nous avons réussi à en faire une loi acceptable. Tout probablement, les Communes discuteront de nouveau cette mesure à la fin de la session et nous l'enverront, mais certainement pas sous une meilleure forme que si elle était mise entre nos mains après l'ajournement proposé.

L'honorable R. H. POPE: Honorables sénateurs, nous devrions procéder plus rapidement. Cependant, vous savez qui est premier ministre du Canada. Vous n'ignorez pas qu'il a un beau nom, mais vous n'êtes pas mieux renseignés que moi sur son compte. Je l'ai connu presque aussitôt après sa naissance. Les premières fonctions publiques qu'il a exercées ont été celles de sous-ministre du Travail, et je l'ai connu longtemps auparavant. Il a promis au peuple que s'il était porté au pouvoir il abolirait le Sénat. S'il n'a pas l'intention de nous confier du travail, pourquoi ne l'abolit-il pas? C'est ce que je voudrais savoir.

L'honorable M. DANDURAND: J'avoue que je ne puis répondre en toute certitude à la question posée par mon honorable ami à ma droite (l'honorable M. Duff), et je ne suis pas sûr si cette Chambre sera saisie de mesures législatives le 28 février. Mais, naturellement, il faut fixer une date. Sera-ce le 28 février ou le 7 mars? Quant à cela je suis à la disposition du Sénat. Mais, comme mon très honorable ami (le très honorable M. Meighen), représentant, je suppose, l'élément sage de la gauche, a convenu que notre deuxième ajournement ne devrait pas dépasser le 28 février, je prierais l'honorable sénateur de

Le très hon. M. MEIGHEN.

Lunenburg (l'honorable M. Duff) de ne pas insister en ce moment. Si je m'aperçois que nous n'avons rien reçu le 28, je lui télégraphierai de rester chez lui quelques jours de plus.

L'honorable M. DUFF: Je ne pense que le très honorable sénateur de la gauche (le très honorable M. Meighen) ait déclaré formellement que nous devrions nous réunir le 28. Ce qui a paru l'inquiéter—et avec raison—est le fait que cette Chambre devrait avoir une tâche plus considérable, et que cette partie des travaux du Parlement devrait être présentée en cette Chambre afin que lorsque nous sommes convoqués au début de la session nous discutions les affaires du pays au lieu d'ajourner. J'abonde dans le sens de mon très honorable ami, si c'est possible. Cependant, durant les vingt ou vingt et un ans que j'ai fait partie du Parlement chaque ministère a été d'avis—et je suppose que c'était son droit—que la plupart des bills devraient être déposés dans l'autre Chambre. Je ne critique donc pas le Gouvernement.

Quant à la motion, il n'est pas tant question de savoir si le Gouvernement nous a envoyé du travail ou non, que d'avoir l'assurance qu'au cas où nous nous réunirions de nouveau le 28 février, nous serons plus avancés qu'en ce moment. Tout est là.

Mon honorable ami le leader du Gouvernement a dit que si nous ajournons jusqu'au 28, et qu'il n'y a rien à faire, il m'enverra une dépêche. C'est bien bon de sa part, mais je suis d'avis que si nous ne sommes pas raisonnablement certains d'avoir du travail le 28 février, ou jusqu'au 6 mars, il n'y a aucun motif pour lequel les membres de cette Chambre devraient revenir ici le 28, car ils devraient rester en cette ville durant un autre ajournement, ou retourner chez eux pour ne revenir que quelques jours plus tard. Si nous n'avons rien pour nous occuper le 28, nous serons exactement en même posture qu'aujourd'hui. Je parle purement à un point de vue d'affaires. Si nous avons du travail, je vais rester, mais je ne tiens pas à demeurer ici simplement pour me tourner les pouces, et peut-être pour commettre quelque sottise.

Des VOIX: Oh! Oh!

L'honorable M. DUFF: C'est une question trop sérieuse pour badiner. Peu m'importe les critiques de quelques gens du dehors, car, après tout, il y a plusieurs personnes qui ne méritent pas que nous nous occupions d'elles. La plupart des citoyens se rendent compte de la valeur de cette Chambre. Lorsque j'irai chez moi vendredi ou samedi et que l'on me verra dans les rues de Lunenburg, on saura que je me suis absenté d'Ottawa pour quelque raison valable. Je prie donc de nouveau